

COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR
DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES

N° 26/07/1.2

SEANCE DU 20 JUILLET 2026
L'AN DEUX MILLE VINGT SIX ET LE VINGT JUILLET à 18 HEURES

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTES	ABSENT
33	28	5	0

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

PRESENTS :

Robert BENEVENTI, Laetitia QUILICI*, Michel THUILIER, Dominique RIGHI, Carine GINZAC, Michel OLLAGNIER, Didier MARTINA-FIESCHI, Jean LAYOLO, Nadine ALESSI, Annick BUISSON-ETIENNE, Jean-Louis PIERACCINI, Antoine VACCARO, Patrick APARICIO, Thierry AKSOUL, Marie-Dominique GABRIELLI, Philippe CASTILLO, Catherine MAGADDINO, Katell LE BLEIZ, Hélène CAREN-DEROSES, Julien ROCCHIA, Benoît ADET, Anaïs HATRET, Yann MARTEL, Yannick RIOU, Muriel BOVIS, Rémi CARMAGNOLE, Christian BERCOVICI, Claudie CARTEREAU-ZUNINO

REPRESENTES :

Delphine GROSSO représentée par M. Le Maire, Robert BENEVENTI
Brigitte CREVET représentée par Laetitia QUILICI
Nathalie PESCHARD-LAUZIERE représentée par Carine GINZAC
Valérie MASSENET représentée par Didier MARTINA-FIESCHI
Ombeline LOMPRES représentée par Michel THUILIER

Secrétaire de séance : Yann MARTEL

*Mme Laetitia QUILICI ne participe pas au vote

VOTE :

UNANIMITE : OUI

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

OBJET : Approbation des grilles tarifaires de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et de la Maison des Jeunes à la suite de l'attribution de la Délégation de Service Public.

Monsieur le Maire rappelle que la commune, en séance du conseil municipal du 22 juin 2026 a validé l'attribution du contrat de concession sous forme de délégation de service public à l'OFFICE DÉPARTEMENTAL D'ÉDUCATION ET DE LOISIRS DU VAR.

Il ajoute qu'il appartient à la commune de confirmer les tarifs applicables aux usagers du service, selon la proposition de grille tarifaire établie dans le cadre de l'exécution de la délégation de service public.

Les tarifs proposés ont été élaborés dans le respect des objectifs d'accessibilité du service aux familles, tout en tenant compte des conditions économiques d'exploitation prévues dans le cadre de la délégation de service public.



Il est proposé au conseil municipal de valider la grille tarifaire proposée en annexe, qui est conforme aux engagements du délégataire et permet d'assurer la bonne gestion du service public confié.

Cette grille tarifaire pourra être actualisée dans les conditions prévues par le contrat de délégation de service public et après approbation de l'assemblée délibérante lorsque celle-ci est requise.

L'ASSEMBLEE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°26/06/1.1 approuvant l'attribution du contrat de délégation de service public pour la gestion de la Maison des Jeunes et de l'ALSH,

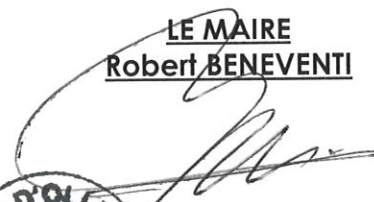
VU le contrat de délégation de service public conclu entre la commune et l'ODEL VAR,

CONSIDERANT la grille tarifaire proposée par l'ODEL VAR,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
APRES DELIBERE,

- APPROUVE la grille tarifaire applicable à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement géré par l'ODEL VAR, telle qu'annexée à la présente délibération.
- PRECISE que les tarifs figurant dans la grille annexée entrent en vigueur à compter de l'attribution de la gestion de la DSP à l'ODEL VAR.
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout document et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LE MAIRE
Robert BENEVENTI



**Le ou la secrétaire
de séance**



Grille tarifaire famille ALSH

QF	Tarif journée mercredi / vacances	Tarif ½ journée avec repas le mercredi	Tarif ½ journée sans repas le midi
Tarif minimum QF < 500 €	4 €	3 €	2 €
Quotient familial (QF)	1.00% du QF	0.80% du QF	0.50% du QF
Tarif maximum QF > 1820 €	18 €	14 €	9 €

Les familles ayant des enfants bénéficiant d'un PAI se verront accorder une réduction de 2€ sur leur tarif journalier.

Les mini-camps pour les enfants de 6 à 10 ans – Tarif par jour

QF inférieur à 500	10.00 €
QF 501 à 1000	15.00 €
QF 1001 à 1500	20.00 €
QF supérieur à 1501	25.00 €

La participation au mini-camps est soumise à l'inscription à l'accueil de loisirs

Grille Tarifaire Maison des Jeunes

Adhésion annuelle 25.00€ / an				
QUOTIENT FAMILIAL	Soirées avec repas et animation	Sorties gratuites avec transport	Sorties payantes avec transport	Séjours (Tarif journalier)
QF Inférieur à 500	1.50 €	2.00 €	5.00 €	20.00 €
QF compris entre 501 et 1000	2.00 €	3.00 €	8.00 €	30.00 €
QF compris entre 1001 et 1500	3.00 €	4.00 €	10.00 €	40.00 €
QF supérieur à 1501	4.00 €	5.00 €	15.00 €	50.00 €

